

Direction Générale des Ressources / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2012007

Signataire : ABW/MD/PC/LT

OBJET : Demande de création d'un périmètre d'usage de consommation exceptionnel (PUCE)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu la loi n° 2009-974 du 10 août 2009 ;

Vu le Code du travail, et notamment ses articles L3132-25-2 et suivants, relatifs aux périmètres d'usage de consommation exceptionnel ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la fréquentation du quartier commercial « Le Millénaire », ouvert le 27 avril 2011 et situé à AUBERVILLIERS, est manifestement trop faible pour soutenir durablement la totalité des 1200 emplois qui y ont été créés et l'activité des commerçants, et menace également la continuité de l'offre de produits et de services à la population locale et à la clientèle des communes voisines ;

Considérant que ce quartier commercial est situé dans unité urbaine de plus de 1 million d'habitants, puisque la Commune d'Aubervilliers est elle-même incluse dans l'unité urbaine de Paris par l'arrêté du préfet de la région Ile-de-France du 8 septembre 2009 ;

Considérant qu'il s'est établi un usage de consommation dominicale, caractérisé par une fréquentation en moyenne de 57 % plus élevée qu'en semaine lors des dimanches à l'occasion desquels le Millénaire a été autorisé à ouvrir ;

Considérant qu'il ressort notamment de l'étude de la fréquentation des boutiques et de l'occupation du parc de stationnement du quartier commercial que la clientèle dominicale la plus importante et la plus à même de soutenir l'activité des commerçants, n'habite pas à proximité et correspond effectivement au critère d'éloignement fixé par les textes susvisés ;

A la majorité des membres du conseil :

- les membres du groupe Communiste et Citoyen, MM. Karman, Beudet, Del Monte, Mmes Karman, Derkaoui, Grare, Latour ayant voté contre, M. Kamala s'étant abstenu,

- M. Monino du groupe Europe Ecologie Les Verts s'étant abstenu, Mme Ratzel-Togo ayant voté contre,

- M. Ros s'étant abstenu,

- les membres du groupe UMP s'étant abstenus

DELIBERE :

SOLLICITE auprès du Préfet du Département de la Seine – Saint-Denis, la création d'un Périmètre d'Usage de Consommation Exceptionnel sur la zone délimitée par l'emprise du Quartier commercial « Le Millénaire ».

Pour le Maire

L'adjoint délégué



Reçu en Préfecture le : 24/02/2012
Publié le : 23/02/2012
Certifié exécutoire le : 24/02/2012

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

